

Séance du 28 avril 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 2
dont représentés : 3
Votes pour : 36
Votes contre : 1
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

15/04/2026

Date de publication

05/05/2026

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, P. GROSS, P-Y. GUÉRO, P. GUIGON, E. HOTZ, J. KARLÉ, P. LABEUICHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, H. NALCADI, C. O'KEEFFE, V. ORIAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, N. POUILLET, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WEISS, A. ZIEGLER

Membres suppléants avec voix délibérative : C. DEPORTE, J. MARTINEZ

Pouvoirs : C. RAFAEL à J-L. ANDERHUEBER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 040-2026

Objet : Finances - budget primitif 2026 - budget aménagement de zones d'activité économique

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°019-2026 relative à l'approbation du compte de gestion 2025 du budget aménagement de zones d'activité économique,
- la délibération n°023-2026 relative à l'approbation du compte administratif 2025 du budget aménagement de zones d'activité économique,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget aménagement de zones d'activité économique suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	87 847,00	87 847,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	136 979,23	136 979,23
Total		0,00	224 826,23	224 826,23

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	224 826,23	224 826,23
002	Solde d'exécution reporté	0,00	2 000,00	2 000,00
Total		0,00	224 826,23	226 826,23

Solde de la section de fonctionnement : 2 000,00

Dépenses**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
040	Opération d'ordre entre sections	0,00	224 826,23	224 826,23
	Total	0,00	224 826,23	224 826,23

Recettes**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	87 847,00	87 847,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	136 979,23	136 979,23
	Total	0,00	224 826,23	224 826,23

Solde de la section d'investissement : **0,00**

Il précise par ailleurs que la nomenclature budgétaire et comptable M57 autorise l'assemblée à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. En pareil cas, l'exécutif doit informer l'assemblée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance. Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire de procéder au besoin, à de tels ajustements, dans la limite ouverte par le législateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour et 1 voix contre,
ADOpte le budget primitif du budget principal, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président,
AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.


Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme,

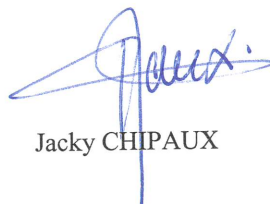
Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Jacky CHIPAUX